

N° 2025-083

**COMPOSITION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT À L'ISSUE
DU PROCHAIN RENOUVELLEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX**

L'an deux mil vingt-cinq le 14 mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué le sept mai, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes CHAMOOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne,
FAVRE Maryse, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel,
MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques,
FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André,
SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume

Absente excusée :

Mme BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN)

Absents :

Mme ASTIER Fabienne,
MM. MARCHAND-MAILLET Thierry, URBAIN Xavier

En exercice : 27	Présents : 23	Absents : 4	dont pouvoir : 1
------------------	---------------	-------------	------------------

M. le Président, informe le Conseil que la composition des conseils communautaires doit être définie cette année, en amont du renouvellement des conseils municipaux prévus en 2026. L'article L.5211-6-1 du CGCT dispose qu'au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire doivent être arrêtés soit sur la base du droit commun, soit sur celle d'un accord local qui demeure toutefois encadré.

Pour rappel, les populations municipales des communes membres de la Communauté de Communes Les Versants d'Aime s'établissent au 1^{er} janvier 2025 comme suit :

- Aime La Plagne : 4 409
- Landry : 810
- La Plagne Tarentaise : 3 825
- Peisey-Nancroix : 633

Soit un total de 9 677 habitants, étant entendu que le total des populations municipales est très nettement inférieur à celui des populations DGF et des populations touristiques.

Accord de droit commun

AIME LA PLAGNE	10
LA PLAGNE TARENTEISE	9
LANDRY	2
PEISEY-NANCROIX	1
	22

Accord local

AIME LA PLAGNE	10
LA PLAGNE TARENTEISE	9
LANDRY	2
PEISEY-NANCROIX	2
	23

Cet accord présente l'avantage d'offrir au moins 2 sièges à chaque commune ce qui apparaît comme un minimum indispensable pour un bon suivi des dossiers et une bonne implication dans ceux-ci.

Au préalable, il convient que le conseil communautaire valide la proposition du Bureau du 1^{er} avril dernier de retenir **l'accord local**.

En cas d'accord du Conseil sur cette proposition, celle-ci sera ensuite adressée aux quatre communes membres pour **décision finale**. Si les conditions de validité juridique et de majorité qualifiée sont bien remplies, alors **un arrêté préfectoral viendra acter la future composition de l'organe délibérant** de la Communauté de Communes Les Versants d'Aime.

Rappel des règles de majorité qualifiée : la moitié des conseils municipaux regroupant les 2/3 de la population totale de l'EPCI ou les 2/3 des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population totale, cette majorité devant également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au 1/4 de la population totale des communes membres.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant la population pour l'année 2025,

Considérant la proposition d'accord local du bureau communautaire en date du 1^{er} avril 2025,

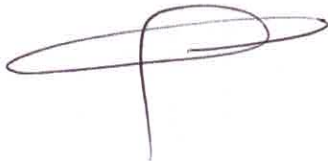
Considérant la validation juridique de la proposition d'accord local par les services de l'Etat

VALIDE la proposition d'accord local.

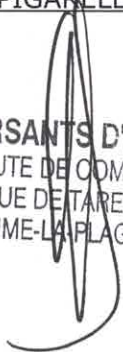
FAIT ET DELIBERE LE 14 MAI 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CE